

## PRECISIONS A LA DEMANDE DE L'AMF EN VUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 JUIN 2017

**Bruges (France), le 1<sup>er</sup> juin 2017** - Groupe PAROT (code ISIN : FR0013204070 - code mnémorique : ALPAR), acteur français de la mobilité automobile, annonce la mise à disposition des documents préparatoires à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 2 juin 2017 à 9 heures à l'hôtel Pullman, Avenue Jean Gabriel Domergue - 33300 Bordeaux Lac.

A la demande de l'AMF, Groupe PAROT attire l'attention du public sur la communication ad hoc des commissaires aux comptes<sup>1</sup> signalant l'existence de deux irrégularités. L'une d'elle porte sur des avances financières consenties par Groupe PAROT à sa société mère, AV Holding, afin de souscrire à des actions de la société Groupe Parot dans le cadre de son introduction en bourse. Ces avances ont été effectuées conformément aux conventions de trésorerie qui lient les deux sociétés mais en infraction avec l'article L. 225-216 du Code de Commerce. Dès l'identification de cette irrégularité dans le cadre des travaux d'audit des comptes 2016, AV Holding a procédé au remboursement intégral de ces avances. L'autre porte sur le versement par la société de la totalité de la rémunération variable du Président-Directeur général au titre de l'exercice 2016 avant l'arrêté des comptes de l'exercice qui a confirmé le montant à verser. Ce calendrier, conforme aux pratiques des années antérieures, était en contradiction avec les nouvelles règles de rémunération du Président Directeur Général fixées par le Conseil d'administration dans le cadre de l'admission des actions de la société sur Alternext Paris. La société s'est engagée à respecter ces nouvelles règles dès l'exercice en cours.

L'avis préalable de réunion a été publié au Balo du 26 avril 2017 et l'avis de convocation au Balo du 19 mai 2017. Les documents préparatoires à l'Assemblée Générale sont mis à la disposition du public sur le site Internet de la société ([www.groupe-parot.com/assemblees-generales/](http://www.groupe-parot.com/assemblees-generales/)).

### À propos du Groupe PAROT

Spécialiste de la mobilité automobile depuis 1978, le Groupe PAROT est un acteur majeur de la distribution de véhicules particuliers et commerciaux, neufs et d'occasion, à travers 12 marques dont Ford, BMW, Mini, Mazda et Mitsubishi. Il propose également un large éventail de services associés : services après-vente (entretien, réparation...) et solutions financières (financement, assurance, garantie...). Depuis 2014, le groupe familial détenu par Alexandre et Virginie Parot est engagé dans une stratégie de déploiement national. A ce titre, il a réalisé en 2016 l'acquisition de VO 3000 et du Groupe Behra. Il abrite désormais 32 sites répartis sur l'ensemble de la France animés par 715 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires pro forma 2016 de 399 M€ pour près de 20 000 véhicules vendus.

Plus d'informations sur : [www.groupe-parot.com](http://www.groupe-parot.com)

### CONTACTS

#### ACTUS finance & communication

Caroline LESAGE - Relations Investisseurs  
Tél. 01 53 67 36 79  
[groupe-parot@actus.fr](mailto:groupe-parot@actus.fr)

#### ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR - Relations presse  
Tél. 01 53 67 36 93  
[acbonjour@actus.fr](mailto:acbonjour@actus.fr)

<sup>1</sup> Cliquez ici pour consulter le document dans son intégralité : <https://www.actusnews.com/documents/ACTUS-0-7646-rapport-ad-hoc-2016.pdf>